EKINOPS
Société anonyme au capital de 13 517 498,50 euros
Siège social : 10 rue Edouard Branly – 22300 LANNION
444 829 592 RCS SAINT-BRIEUC
(la ***Société***)

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION PRESENTE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE SELON LES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L 225-184 DU CODE DE COMMERCE

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Introduction générale

Mesdames, Messieurs, Chers actionnaires,

Conformément à l'article L. 225-184 du Code de commerce, nous vous rendons compte des opérations réalisées en vertu des dispositions prévues aux articles L. 225-177 à L. 225-186 du Code de commerce et portons à votre connaissance les informations complémentaires requises par ce même article concernant les attributions et exercices, durant l'année, d'options d'achat ou de souscription d'actions de la Société.

Introduction générale....1
I. RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LES ATTRIBUTIONS D'OPTIONS AUTORISEES3
II. OPTIONS CONSENTIES AU COURS DE L'EXERCICE 2025....3
A. OPTIONS CONSENTIES AUX MANDATAIRES SOCIAUX DE LA SOCIETE3
B. OPTIONS CONSENTIES AUX SALARIES NON-MANDATAIRES SOCIAUX3
III. OPTIONS DE SOUSCRIPTION EXERCEES AU COURS DE L'EXERCICE 20253

I. RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LES ATTRIBUTIONS D'OPTIONS AUTORISEES

L'assemblée générale mixte du 24 mai 2023 a autorisé le Conseil d'administration, aux termes de sa vingt-deuxième résolution et pour une période de trente-huit mois, conformément aux dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce, à consentir en une ou plusieurs fois, au bénéfice de membres du personnel ou dirigeants de la Société et des sociétés et groupements d'intérêt économique liés à la Société dans les conditions de l'article L. 225-180 dudit Code, des options donnant droit à la souscription ou à l'achat d'actions de la Société, le nombre total des options ouvertes au titre de ladite autorisation ne pouvant donner droit à plus deux pour cent du capital à date de décision d'attribution.

Cette autorisation a remplacé l'autorisation antérieure donnée par l'Assemblée générale du 28 mai 2020.

II. OPTIONS CONSENTIES AU COURS DE L'EXERCICE 2025

Au titre de l'exercice 2025, le Conseil d'administration n'a pas consenti d'options.

A. OPTIONS CONSENTIES AUX MANDATAIRES SOCIAUX DE LA SOCIETE

Néant.

B. OPTIONS CONSENTIES AUX SALARIES NON-MANDATAIRES SOCIAUX

Néant.

III. OPTIONS DE SOUSCRIPTION EXERCEES AU COURS DE L'EXERCICE 2025

Néant.

* * *

*

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION